

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 03 Juillet 2020

Lieu de réunion : Salle des Fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Juin 2020

Date de publication : 06 Juillet 2020

Étaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire), Marie-Josée RICHARD, Anne-Sophie DITSCH, Pascal KNOBLOCH, Fabrice MARCHAND (Adjoints), Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Romain LE GUERN, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Murielle MESPLE, Sébastien MESUREUR.

Excusés :

Absents : Matthieu GUYON,

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures.

Présence de Mme BAILLEUL, conseillère aux décideurs locaux

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Juin 2020.

Aucune objection n'étant soulevée le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.

Monsieur le Maire explique qu'il faut rajouter un point à l'ordre du jour : une délibération pour verser une subvention de la commune vers l'EAMS.

Ordre du jour :

- 1- Versement d'une subvention de la commune vers EAMS
- 2- Vote des Budgets Commune, EAMS, Lotissement
- 3- Vote des Taux
- 4- Admission en non valeurs
- 5- Centre de Gestion : Renouvellement convention contrôle CNRACL
- 6- Sorégies : Renouvellement convention Vision Plus
- 7- CCID (Commission Communale des Impôts Directs) Nouvelle Commission
- 8- Retours Commissions
- 9- Questions diverses

1- Versement d'une subvention de la commune vers EAMS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la situation du budget EAMS est difficile et que pour obtenir l'équilibre réel de ce budget il est nécessaire de verser une subvention du budget de la commune vers l'EAMS. Jusqu'ici le budget EAMS reversait au

budget de la commune une subvention en fonctionnement. Cette subvention sera inscrite en Investissement de la commune au compte 2041632 vers l'EAMS au compte 1384 afin de couvrir l'annuité et permettre l'équilibre réel du budget EAMS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de verser cette subvention au budget EAMS.

2- Vote des Budgets Commune, EAMS, Lotissement

Vote du Budget Primitif EAMS 2020 : Madame BAILLEUL présente au Conseil Municipal le Budget Primitif EAMS 2020 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 654 338.18 € Recettes : 654 338.18 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 561 975.08 € Recettes : 561 975.08 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » 2020 : Madame BAILLEUL présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Lotissement « Le Hameau des Buis » 2020 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 305 039.78 € Recettes : 305 039.78 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 305 049.78 € Recettes : 305 049.78 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif Budget Principal 2020 : Madame BAILLEUL présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2020 suivant :

<u>Investissement</u>	Dépenses : 171 288.96 € Recettes : 171 288.96 €
-----------------------	--

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 472 511.47 € Recettes : 472 511.47 €
-----------------------	--

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

3- Vote des Taux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taxes directes locales pour 2020, présenté par le directeur général des finances publiques.

Monsieur le Maire explique que cette année le taux de la taxe d'habitation n'est pas à voter car celui-ci est gelé. Il explique également que dans le contexte actuel, il serait nécessaire d'augmenter les taux d'impositions pour le foncier et foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 5 voix CONTRE des membres présents décide l'augmentation d'un point des taux présentés, applicables aux bases d'imposition notifiées en 2019, à savoir :

Taxes	Taux
Taxe foncière (bâti)	9.74 %
Taxe foncière (non bâti)	24.20 %

4- Admission en non-valeur

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme LELONG, receveur municipal, concernant l'admission en non-valeur d'un montant de 19.50 € à imputer au compte 6541 du budget EAMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : accepte cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme LELONG, receveur municipal, concernant l'admission en non-valeur d'un montant de 121.10 € à imputer au compte 6541 du budget Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : accepte cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

5- Centre de Gestion : Renouvellement convention contrôle CNRACL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00

• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après débats et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022**
- **Les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

6- Soregies : Renouvellement de la convention Vision Plus

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a transféré sa compétence Eclairage Public au Syndicat ENERGIES VIENNE. Une convention avec SOREGIES pour l'entretien du Parc Eclairage Public (Vision Plus) a alors été signée. Celle-ci arrive à échéance il est nécessaire de la renouveler pour 2021-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 1 abstention et 13 voix POUR, décide de renouveler la convention Vision Plus pour 2021-2025.

7- CCID (Commission Communale des Impôts Directs) Nouvelle Commission

L'Administration des Impôts demande à la commune la constitution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Une liste a été dressée comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. Six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront choisis sur cette liste par le directeur du pôle Gestion Fiscal de la DGFP

Il est proposé 24 noms.

8- Retours Commissions :

- Les membres de la Commission Embellissement et Fleurissement ont procédé à la plantation de fleurs dans les différents massifs de la commune. Ils peindront également des jardinières et certains bancs du bourg
- **Conseil d'Ecole**

Le dernier Conseil d'Ecole de l'année scolaire s'est tenu le 30 Juin dernier auquel participaient notamment le maire et Madame RICHARD. Compte tenu de la situation sanitaire face au COVID19 la plupart des activités pédagogiques ont été annulées.

Concernant la rentrée prochaine celle-ci se fera en fonction des conditions de reprises avec si possible un retour aux horaires normaux et sur le thème de « La Société ».

Les effectifs seront de 52 élèves :

- 20 en maternelle (8 petits – 6 moyens – 6 grande section)
- 16 (CP 6 et CE1 10)
- 16 (CE2 : 3 – CM1 : 6 – CM4 : 7)

A noter le départ de Mme Mélanie GOMEZ et l'arrivée de Mme Claire GARGOUIL sa remplaçante en maternelle. Madame GUIBERT sera absente une journée par semaine (décharge) et sa remplaçante est déjà nommée (mercredi ou jeudi)

Travaux à prévoir

- Mettre un filet pour empêcher les ballons de sortir de l'enceinte de la cour de récréation
- Remplacer les barreaux manquants sur le palissage côté rue et côté vestiaire stade
- Peinture au préau et prévoir rayonnage pour ranger les jeux etc....
- Revoir descellement des pierres autour du tilleul de la cour de récréation
- revoir la robinetterie côté maternelle

Demandes des parents :

- voir possibilités pour la mairie d'établir des tarifs dégressifs par rapport au nombre d'enfants par famille mangeant à la cantine
- voir également pour une réduction des tarifs appliqués lors du confinement par rapport au repas servis (sandwich)

Dossier Poney Club

Monsieur le Maire et Madame RICHARD ont déposé chez l'avocat saisi pour nous assister lors de la conciliation le dossier concernant le contentieux qui nous oppose à l'association Equipage des Cimes (Poney Club). L'avocat nous tiendra informés dès qu'une date sera retenue pour l'audience de conciliation.

- **Commission sécurité Capucine ; le gîte est fermé.**

9- Questions Diverses :

- Concernant l'achat du véhicule, celui-ci sera disponible vers le 22 juillet 2020.
- Une personne est embauchée du 13/07/2020 au 12/10/2020 comme veilleuse de nuit pour la résidence des Gais Logis.
- La Journée Portes Ouvertes aux chalets qui s'est déroulée le 27 Juin dernier a été une réussite en attirant environ 80 personnes.
-
- Base ULM : Monsieur BOURRIAUX et Monsieur LEGER ont rencontré Monsieur GEYSEN qui leur a fait part de ses projets pour la base ULM. Il souhaiterait également que la commune lui fasse de la publicité sur le site et propose une réduction aux habitants de Saint-Secondin.

- Panneaux des rues : les emplacements des panneaux ont été prévus. Pour trois habitations ces panneaux devront être fixés sur le mur, les habitants concernés devront fournir à la mairie une attestation indiquant s'ils acceptent ou non la pose du panneau sur le mur de leur habitation.
- Concernant la qualité des travaux entrepris sur la route de Plan par l'entreprise Arlaud, la Communauté de Communes du Civraisien a demandé à l'entreprise de refaire les travaux.
- Il a été demandé un devis pour l'installation d'un défibrillateur à la salle des fêtes.
- Un Food truck venait à Saint-Secondin tous les jeudis mais sa propriétaire ayant cessé de venir une nouvelle demande d'un Food truck Fish and Chips nous a été présentée pour une fois par mois au même endroit (devant l'église). A priori l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette demande.
- Un garage à ouvert ses portes dans la zone de la Vignerie
- La coiffeuse qui travaille à la Résidence du Gai Logis demande un panneau indiquant son salon.
- Afin de préparer au mieux les séances de Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande aux membres des Commissions de se réunir régulièrement afin de faire un point sur les dossiers, propositions et travaux en cours ou à venir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h